

Charte d'utilisation informatique

1. Champs d'application de la charte :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à tout élève utilisant les ordinateurs du Lycée Henri Bergson.

2. Conditions d'accès :

Sous la responsabilité de l'administrateur de réseau qui tient son autorité du chef de l'établissement, les services offerts par le réseau (stockage, courrier, accès Intranet et Internet,...) sont destinés à un usage pédagogique et éducatif dans le cadre de la vie du lycée et du système éducatif; l'élève s'engage à en effectuer une utilisation rationnelle et loyale afin d'en éviter leur détournement à des fins personnelles.

Après signature de la charte informatique, il sera attribué à chaque utilisateur un identifiant et un mot de passe lui permettant de :

- se connecter au réseau du lycée
- accéder aux informations et ressources pédagogiques présentes sur les réseaux Intranet et Internet

Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels.

Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité. Il est conseillé de changer régulièrement via le portail intranet le mot de passe d'accès au serveur.

L'administrateur n'ouvre de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document, mais peut aussi le bloquer si l'utilisateur viole les règles ici énoncées.

3. Respect des règles de la déontologie informatique :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie (notamment celles de la CNIL) et à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- de masquer sa véritable identité (notamment dans les messages électroniques).
- **de s'approprier le mot de passe du compte d'autrui**
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
- d'adresser à un autre utilisateur des messages, textes ou images provocants
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés (ou non) au réseau
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.

Il ne devra en aucun cas :

- **se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur. L'usage d'Internet est exclusivement réservé à des tâches d'ordre pédagogique**
- installer des logiciels à caractère ludique
- installer un logiciel sur un ordinateur sans l'accord de l'administrateur
- stocker et / ou télécharger des fichiers dont il ne détient pas les droits dans son espace personnel.

Toutes les activités des postes informatiques (utilisateur, date, heure, accès Internet, impressions, ...) sont sous le contrôle permanent du serveur pédagogique et y sont stockées.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (Démarrer - Déconnexion, sur les postes Windows) sinon son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur 1

4. Utilisation équitable des moyens informatiques :

Chaque élève s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe immédiatement un adulte de toute anomalie constatée.

Les sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur sont applicables en cas d'usage inapproprié et d'usage potentiellement délictueux. Tout sera mis en œuvre pour préserver la preuve de l'éventuel délit et saisir le Procureur de la République le cas échéant.